

Covid 19

Permanence des soins en kinésithérapie dans les Alpes-Maritimes

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, notre profession a été saisie par l'Agence Régionale de Santé PACA via notre URPS pour mettre à disposition le tableau de garde de l'ARBAM afin d'organiser la prise en charge des patients à domicile (seule possibilité actuelle de prendre en charge les patients dont les soins ne peuvent pas être reportés).

Notre mission :

Mise en place d'une permanence de soins en kinésithérapie ambulatoire pour les patients de retour à domicile après un covid-19 et le maintien à domicile des patients non covid-19

L'outil vous permet de géolocaliser un kinésithérapeute adhérent

arbam.fr

Sélectionnez la rubrique professionnel de santé

Géolocaliser un kinésithérapeute covid 19 ou non covid 19



**TROUVEZ UN KINÉSITHÉRAPEUTE
DANS LE CADRE DU RETOUR DES PATIENTS À
DOMICILE : CRISE SANITAIRE MISSION ARS**

🔍 LANCER LA RECHERCHE

- Kinésithérapie respiratoire adultes**
BPCO (Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive)
- Kinésithérapie respiratoire enfants**
Bronchite, asthme et mucoviscidose
- COVID-19**
Retour des patients à domicile
- Autres pathologies**
Maintien à domicile de patients non COVID-19

Référents Départementaux Arbam 04 :	Rodolphe Bizet	06 83 24 51 96
Référents Départementaux Arbam 05 :	Julien Demey	06 82 34 86 55
Référents Départementaux Arbam 06 :	Maurice Ramin	06 67 33 44 73
	François Randazzo	06 61 84 44 47
Référents Départementaux Arbam 13 :	Jean-Fabien Lazaro	06 81 85 64 34
Référents Départementaux Arbam 83 :	Julien Autheman	06 81 94 28 68
Référents Départementaux Arbam 84 :	Stéphanie Palayer Michel	06 12 54 90 78